



CSA ministériel du 8 juillet 2026



Communiqué de boycott

« Elle va se détendre la mémère ».

Lors du CSA ministériel du 26 juin, une des membres de notre délégation désignée experte, a été victime d'un outrage sexiste tenu par un élu de la délégation FO/Unité Magistrats, qui s'avère être le secrétaire général du syndicat FO Justice en ces termes : « elle va se détendre la mémère ». Ces propos, pénalement répréhensibles, n'ont fait l'objet d'aucune réaction appropriée de la part de la présidence du CSA M comme des directions présentes contraignant notre délégation à quitter cette instance pour souligner leur caractère intolérable.

En introduction du CSA ministériel du 8 juillet, la CGT et le Syndicat de la magistrature ont sollicité un temps d'échange sur ces propos, demandé que ces outrages sexistes soient qualifiés comme tels par l'administration et qu'un cadre soit imposé pour que de telles déclarations ne puissent se reproduire et soient immédiatement sanctionnées.

La secrétaire générale du ministère a indiqué que si elle n'avait d'abord pas distinctement entendu ces propos, elle les a ensuite repris et demandé à son auteur qu'il les retire. Elle a ajouté qu'ils se sont inscrits dans un climat d'invectives mutuelles et s'est engagée à suspendre les prochaines séances en cas de nouveaux débordements.

Quant à lui, le représentant de FO n'a pas admis le caractère outrageant de ses propos et a poursuivi ses invectives à l'endroit de l'ensemble des autres organisations syndicales, sans être interrompu.

Face à l'incapacité de l'administration à assurer un cadre protecteur et serein pour le dialogue social et à distinguer ce qui relève de l'outrage du débat syndical, la CGT et le Syndicat de la magistrature, dont les orientations féministes ont été actées lors des congrès de juin 2026 et de novembre 2024, ont fait le choix de ne pas siéger au sein de cette nouvelle instance, en dépit de l'importance des sujets fixés à l'ordre du jour.

Loin d'être anecdotique, un tel événement s'insère dans un contexte plus général de sexisme tristement ordinaire dont les instances de dialogue social ne sont pas exemptes, le CSA ministériel en étant au contraire un exemple prégnant. Alors que notre administration est largement féminisée, force est de constater que ce sont encore et toujours les hommes qui interrompent, prennent et monopolisent la parole dans le cadre de nos échanges ou pire, comme cela a été ici le cas, viennent tenter de faire taire celle des femmes. Qu'un tel incident puisse se produire dans cette instance de dialogue nationale, sans réaction sérieuse, laisse entrevoir la réalité du sexisme quotidien auquel sont confrontées les agentes du ministère de la Justice dans leur travail.

Il est de la responsabilité de l'administration de protéger les agent-es contre tout type de discrimination et de garantir un cadre de travail respectueux de chacun et de chacune. Nous exigeons que ces propos inacceptables soient l'occasion de réfléchir collectivement au rôle que l'administration doit avoir dans l'animation de nos réunions : empêcher les interruptions intempestives, sanctionner immédiatement tout propos sexiste, organiser un tour de parole permettant à chacune et à chacun de s'exprimer sereinement et prévoir une répartition équitable de la parole.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se limiter à des affichages et à des signatures d'accords ou de protocoles. Elle s'incarne concrètement dans les actions de l'administration, y compris dans les espaces de dialogue social. Le second accord égalité femme-homme au sein du ministère de la justice avait d'ailleurs pour objet de rendre cette égalité concrète et perceptible par l'ensemble des agent.es. Force est de constater que : si cela ne l'est pas au sein de l'instance la plus haute de ce ministère et que les violences sexistes y sont minorées alors cela démontre bien que l'égalité femme-homme et la lutte contre les VSS au sein de ce ministère ne sont qu'un leurre.

La CGT et le Syndicat de la magistrature exigent que des mesures concrètes soient prises rapidement pour permettre un exercice serein du dialogue social. Lors des prochaines instances, nous serons intraitables sur la mise en œuvre d'un cadre clair et son respect par chacun.e des acteur.rices du dialogue social.

Les élu.e.s CGT et SM au CSAM du ministère de la Justice